For student / Pour étudiant

**Tuition and Enrolment Certificate** Certificat pour frais de scolarité et d'inscription

			•					
Year	Γ			_	_	_		٦
nnée	l		4	20	24	7		1

Name and address of designated educational institution Nom et adresse de l'établissement d'enseignement			chool atégo		école			, ,	school or club ou club de pilo	tage				
UNIVERSITY OF OTTAWA				1										
550 CUMBERLAND			14 Student number				15 Fi	15 Filer Account Number						
OTTAWA ONTARIO	Ī	N	luméro	d'ét	udian		☐ Ni	uméi	ro de compte d	u dé	clarant			
CANADA K1N 6N5			3001	940	35			ı		ı				
Name of program or course		19		20			21		22		23			
Nom du programme ou du cours	Session	From YY/MM			To		Number of months		Number of months		Eligible tuition fees, part-time and full-time			
HONOURS BSC - ENGINEERING	periods			YY/MM			part-time		full-time		Frais de scolarité			
	Périodes	;   i	De		À		Nombre		Nombre		admissibles pour			
Student Name		AA/MM		AA/MM			de mois à		de mois à		études à temps partiel			
Nom de l'étudiant							temps partiel	1	temps plein		et à temps plein			
HASAN HASHIM	1	2 4	I 0 <sub> </sub> 1	2	4 0 <sub> </sub>	4	00		04		4798.80			
Student address	2	0 0	0 0	0	0 O	0	00		00		N/A			
Adresse de l'étudiant	3	2   4	9 <sub>ا</sub> 0	2	4 1 <sub>1</sub>	2	04		00		2008.50			
4000 PE 4 CONIMICO P. P.P.	4	0 0	0 0	0	0 0	0	00		00		N/A			
1982 BEACONWOOD DR			Total	s/T	otaux	24	04	25	04	26	6807.30			
GLOUCESTER ON K1J 8L8							1	_	ı					
CAN	Infor	matio	n for	stud			the back of Cer				transfer all or part of ertificate 2			
						,	,							
17 Social insurance number (SIN)	Rens	seigne	ement	s po	ur les	étu					vous désirez transférer			
Numéro d'assurance sociale (NAS)		une partie ou la totalité de vos frais de scolarité, remplissez le verso du certificat 2.												
							Tompilo		.0 .0.05 dd 001	00	· <del>_</del> ·			

See the privacy notice on the next page.

Consultez l'avis de confidentialité à la page suivante.

T2202 (24)

Page 1 of /de 2

Canada Revenue Agency

Agence du revenu du Canada

Numéro d'assurance sociale (NAS)

Protected B when completed Protégé B une fois rempli

For student / Pour étudiant 2

## **Tuition and Enrolment Certificate**

Year Année	2024

School type Catégorie d'école 1	Flying school or club École ou club de pilota	an an
Numéro d'étudiant	Filer Account Number Numéro de compte du	
20	onths of months time full-time Nombre	Eligible tuition fees, part-time and full-time Frais de scolarité admissibles pour études à temps partiel
4 0 1 2 4 0 4	04	et à temps plein 4798.80 N/A
4 0 9 2 4 1 2 04		2008.50 N/A
0 0 0 0 0 0 0 0		26 6807.30
your tuition ar	mount, complete the back o	of Certificate 2
	300194035  rom To YY/MM PYY/MM Part- De AA/MM AA/MM de m temps  4 0 1 2 4 0 4 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00	20

See the privacy notice on the next page.

Consultez l'avis de confidentialité à la page suivante.

Canadä

remplissez le verso du certificat 2.

une partie ou la totalité de vos frais de scolarité,

Utilisez cette section pour remplir votre annexe 11 fédérale, ainsi que votre annexe Use this area to fill out your federal Schedule 11 and your provincial or territorial Schedule (S11), if applicable. provinciale ou territoriale (S11), s'il y a lieu. Remplissez cette section si vous étiez inscrit dans un établissement, une école de pilotage Fill out this area if you were enrolled in an institution or flying school or club certified by Employment and Social Development Canada. ou un club certifié par Emploi et Développement social Canada. I certify that I work or intend to work in the occupation of J'atteste que j'exerce ou que je compte exercer un emploi de (Type of occupation) (Genre d'emplois) and was enrolled in the course identified in Box 13 to acquire or improve the skills in that et que j'étais inscrit au cours indiqué à la case 13 en vue d'acquérir ou d'améliorer les compétences professionnelles pour cet emploi. occupation. Date (YYYYMMDD) Date (AAAAMMJJ) Student signature Signature de l'étudiant

Personal information (including the SIN) is collected and used to administer or enforce the Income Tax Act and related programs and activities including administering tax, benefits, audit, compliance, and collection. The information collected may be disclosed to other federal, provincial, territorial, aboriginal or foreign government institutions to the extent authorized by law. Failure to provide this information may result in paying interest or penalties, or in other actions. Under the Privacy Act, individuals have a right of protection, access to and correction of their personal information, and to file a complaint with the Privacy Commissioner of Canada regarding the handling of their personal information. Refer to Personal Information Bank CRA PPU 005 on Info Source at canada.ca/cra-info-source.

Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis et utilisés aux fins d'appliquer ou d'exécuter la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes incluant l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements recueillis peuvent être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale, autochtone ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner un paiement d'intérêts ou de pénalités, ou d'autres mesures. Selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, les particuliers ont le droit à la protection, à l'accès et à la correction de leurs renseignements personnels et de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de leurs renseignements personnels. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 005 sur Info Source à canada.ca/arc-info-source.

T2202 (24) Page 2 of /de 2

Protected B when completed Protégé B une fois rempli

amount of your federal Schedule 11.

Note 2: The amount at line (2) above cannot be more than the maximum transferable amount of your provincial or territorial Schedule (S11). Line (2) is not applicable to

**Note 2:** The amount at line (2) above cannot be more than the maximum transferable amount of your provincial or territorial Schedule (S11). Line (2) is not applicable to individuals who are residents of Quebec, Alberta, Ontario or Saskatchewan on December 31.

**Note 3:** If you did not reside in the same province or territory as the designated individual on December 31, special rules may apply. For more details, call **1-800-959-8281**.

Student signature	Date (YYYYMMDD)

Personal information (including the SIN) is collected and used to administer or enforce the Income Tax Act and related programs and activities including administering tax, benefits, audit, compliance, and collection. The information collected may be disclosed to other federal, provincial, territorial, aboriginal or foreign government institutions to the extent authorized by law. Failure to provide this information may result in paying interest or penalties, or in other actions. Under the Privacy Act, individuals have a right of protection, access to and correction of their personal information, and to file a complaint with the Privacy Commissioner of Canada regarding the handling of their personal information. Refer to Personal Information Bank CRA PPU 005 on Info Source at canada.ca/cra-info-source.

Remplissez cette section si vous transférez des montants non utilisés de l'année courante à une personne désignée. Je désigne \_\_ \_\_\_ , mon (ma) \_\_ \_ , comme (Nom de la personne) (Lien de parenté) personne pouvant demander : \_\$ à la ligne 32400 de sa (Montants fédéraux des frais de scolarité) Déclaration de revenus et de prestations ou à la ligne 36000 de son annexe 2 fédérale, selon le cas. (2) \$ à la ligne 58600 de son formulaire 428 (Montant provincial ou territorial) provincial ou territorial, ou à la ligne 59090 de son annexe provinciale ou territoriale (S2), selon le cas. Remarque 1 : Le montant indiqué à la ligne (1) ci-dessus ne peut pas dépasser le montant maximal transférable de votre annexe 11 fédérale. Remarque 2 : Le montant indiqué à la ligne (2) ci-dessus ne peut pas dépasser le montant maximal transférable de votre annexe provinciale ou territoriale (S11). La ligne (2) ne s'applique pas aux personnes qui résident au Québec, en Alberta, en Ontario ou en Saskatchewan le 31 décembre. Remarque 3 : Si, le 31 décembre, vous ne résidiez pas dans la même province ou le même territoire que la personne désignée, des règles spéciales pourraient s'appliquer. Pour en savoir plus, composez le 1-800-959-7383. Date (AAAAMMJJ) Signature de l'étudiant

Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis et utilisés aux fins d'appliquer ou d'exécuter la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes incluant l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements recueillis peuvent être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale, autochtone ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner un paiement d'intérêts ou de pénalités, ou d'autres mesures. Selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, les particuliers ont le droit à la protection, à l'accès et à la correction de leurs renseignements personnels et de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de leurs renseignements personnels. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 005 sur Info Source à canada.ca/arc-info-source.

T2202 (24) Page 2 of /de 2